



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM 2022-68

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 24 janvier prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à la zone A-2 mentionnant une marge de recul minimale de 4,00 mètres, afin d'autoriser le citoyen à déroger, suite à la construction d'un immeuble, au règlement et donc à conserver à une distance de 3,80 mètres en marge de recul latéral.

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe au 68, rang Saint-Pierre Est et le numéro de lots concerné est le lot 5 159 148 du Cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 15^e jour du mois de décembre 2022.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier — Trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 15^e jour du mois de décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de décembre 2022.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-Trésorier